

Mercredi 17 Juin 2015 - n°46

Événement - Le Grand Poitiers à l'honneur du Grand Prix de la Revue des Collectivités Locales

Transport - Des transports publics appelés à évoluer, tendances économiques et nouvelles pratiques de mobilité

Economie - Villes et Universités craignent d'être sacrifiées sur l'autel de la métropolisation

Environnement - Ouverture du second appel à projets pour les "Territoires zéro déchet, zéro gaspillage"

Energie - Signature de treize nouvelles conventions "territoires à énergie positive"

ÉVÉNEMENT



Le Grand Poitiers à l'honneur du Grand Prix de la Revue des Collectivités Locales

La *Revue des Collectivités Locales* a décerné son premier Grand Prix hier soir, dans le cadre des Salons de Boffrand du Palais du Luxembourg. Gérard Larcher, Président du Sénat, a clôturé cette remise de prix. Organisé avec le concours de *Villes de France*, le Grand Prix de la *Revue des Collectivités Locales* a également distingué six réalisations urbaines remarquables réalisées dans des communes françaises comprises entre 15 000 et 250 000 habitants. Il s'est inscrit dans le soutien aux initiatives locales dans des domaines aussi variés que l'aménagement urbain, le sport, l'environnement, les transports et les réseaux numériques. 35 projets finalistes ont été soumis le 5 mai au vote d'un jury composé de personnalités reconnues pour leur expertise et leur indépendance, et présidé par Caroline Cayeux, présidente de *Villes de France* et sénateur-maire

de Beauvais. Le Grand Prix 2015 a été décerné au Grand Poitiers pour la construction du Viaduc Léon Blum, ouvrage d'art de nouvelle génération, permettant de relier Poitiers-Ouest au centre-ville et accueillant un transport en commun en site propre. Ce Grand Prix 2015 distingue ainsi une réalisation particulièrement marquante par son caractère fédérateur, créateur de valeur et de lien social à l'échelle de la ville. Les différents lauréats 2015 sont :

- dans la catégorie « Aménagement urbain »

Le Marsan Agglomération pour le Pôle d'échanges multimodal de la Gare SNCF de Mont-de-Marsan

- dans la catégorie « Equipement sportif »

La ville de Bagneux pour la halle des sports « Janine Jambu »

- dans la catégorie « Environnement »

La ville de Saint-Louis pour la construction d'une centrale de cogénération biomasse

- dans la catégorie « Transports »

Le Grand Poitiers pour le Viaduc « Léon Blum »

- dans la catégorie « Réseaux numériques »

La ville d'Issy-les-Moulineaux pour l'éco-quartier numérique du Fort d'Issy

- une mention spéciale a été décernée à la ville de Niort pour le Cimetière naturel de Souché. Pour en savoir plus :

<http://www.grandprix-collectiviteslocales.fr/>

TRANSPORT



Des transports publics appelés à évoluer, tendances économiques et nouvelles pratiques de mobilité

En partenariat avec RATP Dev, *Villes de France* vient de publier, à l'occasion du Salon international du transport public 2015 (UITP), une étude intitulée "*Des transports publics appelés à évoluer, tendances économiques et nouvelles pratiques de mobilité*". Le but de ce document est à la fois de poser un état des lieux permettant de prendre la mesure des évolutions qui affectent l'équilibre des réseaux de transports publics, et de proposer des pistes économiquement viables et applicables rapidement.

Raréfaction des ressources

Le contexte économique se distingue actuellement par la raréfaction des ressources. Le financement global est de plus en plus tendu : le versement transport (VT) a souvent été utilisé comme solution de secours pour pallier les contraintes financières, mais il est aujourd'hui proche de son taux maximum, dans la majorité des autorités organisatrices de mobilité durable (AOMD). À cela s'ajoute la baisse des dotations de l'Etat, de 11 milliards entre

2015 et 2017, qui impacte directement le budget des collectivités locales. En conséquence, les collectivités locales doivent de plus en plus recourir à des ressources propres pour financer l'évolution des réseaux de transport.

Explosion des PTU

Les réformes territoriales en cours bouleversent également la compétence transport qui est désormais redistribuée entre les collectivités locales. L'extension des périmètres de transports urbains (PTU) alourdit inévitablement les coûts du service : les zones nouvellement desservies sont semi-rurales, voire rurales, il faut donc aller « chercher » les habitants peu nombreux et éparpillés. Entre 2008 et 2013, les PTU augmentent 24% de superficie alors que la population n'augmente de que 8% ! Les coûts d'exploitations suivent une courbe ascendante.

En même temps, la tarification reste décorrélée des coûts réels du transport, ce qui ne permet pas aux recettes commerciales de combler la hausse des coûts d'exploitation et des coûts structurels. Le nombre de voyages et de kilomètres produits ne cessent d'augmenter, alors que le prix des transports publics ne suit pas l'inflation. Les transports publics urbains représentent le seul service public marchand qui a vu ses prix baisser sur 10 ans en valeur réel. Selon l'Insee, entre 2003 et 2013, les tarifs dans les transports publics urbains ont baissé de 5% en euros constants.

Nouvelles mobilités

Dans un contexte de pénurie de ressources, d'augmentations du coût des transports et d'extension des PTU, de nouvelles réflexions en matière de mobilité sont indispensables pour répondre aux besoins des habitants, d'autant que les comportements, les pratiques et les attentes sont en pleine mutation. Les comportements ont changé, les habitants ne se déplacent plus à heure fixe matin et soir comme avant. L'heure de pointe du midi s'est estompée et celle du soir est moins marquée, avec l'enchaînement de plusieurs activités en différents points de la ville. Les itinéraires ne sont plus aussi figés. La ville est désormais inscrite dans un mouvement continu avec une mobilité plus complexe à gérer.

Grâce aux nouvelles technologies, le voyageur est de plus en plus un acteur de sa mobilité. Il s'auto-organise avec de nouvelles pratiques collaboratives : covoiturage, auto partage... Les transporteurs doivent répondre à ces attentes en mettant à leurs services de véritables plateformes de mobilité. Toutes ces innovations qui se mettent en place assureront des flux intelligents plus proches des besoins et en adéquations avec l'évolution de la société et les contraintes budgétaires.

Changements profonds

Villes de France et RATP Dev estiment que ce processus de changement profond dans la manière d'aborder un projet de transport sur un territoire va demander du temps. Toutefois, ces évolutions peuvent s'accompagner d'actions concrètes et très pratiques pouvant être déployées immédiatement. Elles visent à anticiper l'effet de ciseaux particulièrement brutal qui affecte le financement des réseaux de transports de taille intermédiaire.

Dans le cadre de leur partenariat, Villes de France et RATP Dev préconisent un certain nombre de pistes de progrès sur trois grands axes :

- reconstruire plutôt que réduire grâce à une approche différente des réseaux de transport. Par exemple renoncer à un système de couverture géographique uniforme du territoire pour hiérarchiser les lignes du réseau et assurer une complémentarité des modes de transports, qu'ils soient publics, collectifs, privés, collaboratifs...
- une tarification plus juste et mieux dosée, plus équitable,
- innover pour personnaliser au maximum les transports publics. [Télécharger l'étude Villes de France – Ratp Dev](#)

ECONOMIE



Villes et Universités craignent d'être sacrifiées sur l'autel de la métropolisation

Vendredi 12 juin avait lieu à Paris un colloque co-organisé par Villes de France et le réseau des présidents des « Petites et Moyennes Universités ». La rencontre était d'importance car environ 60 % des effectifs étudiants inscrits à l'université relèvent des 44 établissements dont le siège est installé dans ces villes infra-métropolitaines. Elle l'était d'autant plus que 21 présidents d'université venaient de faire connaître leurs interrogations sur la situation présente. La presse ne s'y était pas trompée, avec une forte représentation de médias nationaux.

Après une ouverture par Frédéric Leturque (maire d'Arras) et Yves Jean (président de l'université de Poitiers), Éric Brunat (université Savoie Mont Blanc) a dressé un panorama du paysage européen de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a montré la diversité des possibles.

Ouverture sociale et performance

Puis Christine Gangloff-Ziegler (présidente de l'université de Haute-Alsace), Roger Durand (président de l'université du Littoral), Rachid El Guerjouma (président de l'université du Maine Le Mans - Laval) et Claude Deffaught (président du Club des entreprises de l'université Savoie Mont Blanc) ont analysé les éléments relatifs à l'ouverture sociale et à la performance en se fondant sur des éléments concrets qui ouvraient sur des questions de choix de modèle de développement.

" Ce serait une erreur de dissocier la formation de la recherche. Si, dans les villes moyennes, il n'y a plus ni recherche, il n'y a plus de doctorant, il n'y a plus de master, il ne restera plus que du premier cycle, ce qui serait sclérosant pour l'innovation " a alerté Christine Gangloff-Ziegler. Elle a fait valoir que les universités de taille petite ou moyenne favorisent la transdisciplinarité qui est un atout de taille quand "on sait que l'innovation naît des interfaces". La souplesse des petites structures est également un atout pour les bonnes relations avec l'environnement économique local. "L'innovation est dans l'interdisciplinarité" a renchéri Claude Deffaught tout en conviant chacun, et en particulier ceux qui font les réformes, à s'interroger sur une université qui "permettrait de s'adapter aux évolutions de notre monde complexe et mobile". Il faut sortir du débat sur les structures universitaires : "le projet est plus important que la structure".

Rachid El Guerjouma a dénoncé les critères d'attribution des financements du programme d'Investissements d'avenir

qui privilégient les universités métropolitaines, et favorisent les universités nées de fusion, au détriment des COMUE qui reposent pourtant sur « la collaboration et la synergie ».

Le constat dressé, il convenait d'envisager, entre rationalisation et proximité, quel était l'équilibre souhaitable entre les universités des métropoles et celles des villes moyennes. Gilles Craspay (adjoint au maire de Tarbes), Sylvain Tranoy (vice-président de la communauté d'agglomération de Cambrai), Emmanuel Roux (président de l'université de Nîmes et administrateur provisoire de la COMUE Languedoc-Roussillon Universités) et Denis Varaschin (président de l'université Savoie Mont Blanc) ont évoqué les craintes et les espoirs suscités au sein des collectivités et des universités par les réformes en cours.

Proximité et souplesse : une nécessité

« Avait-on besoin d'une organisation aussi complexe que la COMUE pour harmoniser les formations ? La réponse est non ; nous avions déjà des accords avec l'université de Grenoble auparavant. Depuis la COMUE, tout est bloqué » a témoigné Denis Varaschin qui a souligné le nombre d'instances nouvelles – pas moins de trente-deux ! – créées par la COMUE.

Gilles Craspay a également demandé « cette souplesse qu'on nous annonce et qu'on ne nous donne pas ». Le centre universitaire de Tarbes a un statut associatif, il regroupe tous les établissements du supérieur, y compris les classes prépa, les BTS, un IUT, les antennes locales d'universités. « Une COMUE locale avant la COMUE » a souligné Gilles Craspay avant de rajouter « aujourd'hui nous ne pouvons pas rester sous forme d'association, mais comment évoluer ? Nous pourrions nous organiser autour de la COMUE de Toulouse, mais le problème, c'est qu'elle ne prendra pas en compte nos établissements extra-universitaires, sans compter l'antenne de l'université de Pau qui dépend de la région Aquitaine ! »

« Il est possible de concilier proximité et rationalisation » a affirmé Sylvain Tranoy, mais « à condition de laisser une liberté d'initiative au niveau local ».

Outre le développement, c'est le maintien des enseignements et pôles de recherche existants dans les agglomérations infra-métropolitaines qui est en jeu. Car le regroupement prévu par la loi Fioraso suppose logiquement une « rationalisation » des moyens et de la carte des formations. Un sujet plus sensible dans les petits pôles universitaires dont le maintien, voire le développement, est indispensable pour permettre à des étudiants modestes d'accéder à une formation universitaire près de chez leurs parents, et contribuent à l'attractivité des territoires.

Marie-Hélène Granier-Fauquer, directrice générale adjointe de l'Enseignement supérieur et de l'Insertion professionnelle (DGESIP), a présenté les ambitions ministérielles qui, elle a pu s'en apercevoir à travers les demandes de davantage de souplesse, d'efficacité et de considération, ne se traduisent pas nécessairement dans les réalités observées sur le terrain. La haute fonctionnaire affirme toutefois vouloir maintenir « le niveau master dans tout le niveau infra-métropolitain », pas pour toutes les formations cependant. Face aux critiques sur la lourdeur des COMUE, elle répond que « la grande partie des universités en phase de fusion l'ont digérée », et appelle élus et universitaires à faire part de leur « vision » à l'échelle de leur territoire.

« On parle rationalisation, attribution de pouvoir et donc de moyens, et on passe des heures à mettre en application une loi qui apparaît mal taillée », a rétorqué Claude Deffaugt avant de déplorer « on demande ensuite à chacun d'avoir une vision, mais c'est dès le départ qu'il aurait fallu une vision partagée, entre collectivités publiques, monde académique et acteurs économiques. À défaut, il n'y aura jamais la coordination des ressources nécessaires pour réussir la réforme ».

A l'issue de cette journée de dialogue constructif, il a été convenu d'aller vers la mise en place d'un groupe de travail rassemblant des représentants du ministère, des villes de France et trois présidents d'université, dont celui de l'université Savoie Mont Blanc. Il s'agira pour eux d'établir sur la base d'un constat lucide une vision partagée qui devrait permettre de mieux considérer les organisations en réseau dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

ENVIRONNEMENT



Ouverture du second appel à projets pour les "Territoires zéro déchet, zéro gaspillage"

Après un premier appel à projets "Territoires zéro déchet, zéro gaspillage" en 2014, l'Etat invite les territoires à présenter leurs projets à partir du 16 juin. Le premier appel à projets "Territoires zéro déchet, zéro gaspillage" avait suscité plus de 300 manifestations d'intérêt. Finalement, en décembre 2014, 58 territoires étaient désignés lauréats de la première vague. Depuis, ces territoires ont lancé leurs projets de manière opérationnelle à travers des actions de terrain. Pour ce deuxième appel à projets, les territoires candidats sont appelés à déposer, avant le 30 juillet 2015, un dossier de candidature présentant leur

projet, sur la base du cahier des charges. Les territoires candidats peuvent se rapprocher des délégations régionales de l'Ademe, qui peuvent les accompagner dans leur démarche.

Comme pour la première vague, les territoires sont invités à mettre en place une démarche participative, et à exposer dans leur dossier comment leur projet est porté par l'ensemble des acteurs du territoire, notamment les acteurs économiques, associatifs et citoyens. Ils sont aussi invités à justifier du caractère ambitieux et novateur du projet, pleinement en cohérence avec les orientations de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Les territoires lauréats bénéficieront d'un appui personnalisé de l'Ademe, et de soutiens financiers prioritaires et renforcés pour mener à bien leur projet. *En savoir plus*

ENERGIE

Signature de treize nouvelles conventions "territoires à énergie positive"



Hier, Ségolène Royal a signé treize nouvelles conventions d'appui financier aux programmes des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » avec les élus lauréats (voir *Ondes urbaines* n°12).

Villes de France avait largement diffusé l'information au sein de son réseau en octobre 2014. Ces territoires reconnus bénéficieront de 500.000 € pour engager des actions concrètes sur le terrain. La signature de la convention d'appui financier permettra aux collectivités de concrétiser rapidement des initiatives

dans tous les domaines de la transition énergétique. Treize « territoires à énergie positive pour la croissance verte », dont un bon nombre d'adhérents de *Villes de France*, voient leur plan d'action soutenu par le ministère, sur de nombreuses thématiques, comme la modernisation de l'éclairage public, la rénovation énergétique des bâtiments publics, ou des achats de véhicules électriques :

- Communauté de Communes de Vitry, Champagne et Der (Champagne-Ardenne) ;
- Commune de Vitry-le-François (Champagne-Ardenne) ;
- Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime (Haute-Normandie) ;
- Commune de Malaunay (Haute-Normandie) ;
- Communauté d'Agglomération de Seine-Eure (Haute-Normandie) ;
- Communauté de Communes Caux Vallée de Seine (Haute-Normandie) ;
- Communes du Petit Quevilly (Haute-Normandie) ;
- Communauté d'Agglomération du bassin de Brive (Limousin) ;
- Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (Lorraine) ;
- Communauté d'Agglomération du Sarreguemines (Lorraine) ;
- Communauté d'Agglomération du Pays châtelleraudais (Poitou-Charentes) ;
- Communauté de communes du Trièves (Rhône-Alpes) ;
- Roannais Agglomération (Rhône-Alpes). Pour accéder [aux conventions](#).

AGENDA

Vendredi 19 juin - Albi

Réunion inter-régionale de Villes de France

[Programme et inscription](#)

Lundi 29 et mardi 30 juin - Paris

Forum de l'action internationale des collectivités

Mardi 7 juillet - Paris

Réunion de la Commission Finances

Jeudi 1er et vendredi 2 octobre - Bourg-en-Bresse

Congrès de Villes de France

[Programme et inscription en ligne](#)

Édité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Averous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi